

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 avril 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 13	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie.
Etaient Absents 6	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> RICHARD Pascal, <i>Absent</i> BIZARD Bernadette, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> DELETANG Claude, <i>Absent</i>
	--- --- --- --- <i>Pouvoir à Garry TEIXEIRA</i> ---

Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

2024-018 – Concessions cimetière : nouveaux tarifs 2024

Par délibération n°2024-016, le Conseil Municipal a décidé de supprimer les concessions cinquantenaires (nouvelles demandes) tant sur les concessions pleine terre/caveau que sur les cavurnes.

Le Conseil Municipal maintient toutefois la possibilité de renouveler pour 50 ans, les concessions cinquantenaires déjà acquises et arrivant à échéance.

Par ailleurs, dans la délibération n°2019-049, il était prévu une somme (100 €) pour la dispersion des cendres, ce qui, à ce jour, n'est plus autorisé.

Il convient donc de remettre à jour les tarifs des concessions.

Sur proposition de la commission « cimetière » réunie le 02 avril 2024,

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix :

- **DE VALIDER** les tarifs ci-dessous,
- **DE PRECISER** que ces tarifs seront applicables à la date exécutoire de cette délibération.

Types de concession	15 ans	30 ans	50 ans <u>Renouvellement des cinquantenaires uniquement</u>
			800 €
Pleine terre/caveau (terrain nu)	200 €	300 €	800 €
Cavurne (terrain nu)	150 €	250 €	
Case colombarium (avec fourniture)	400 €	700 €	

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le **15 AVR. 2024**
et publication ou notification
du **15 AVR. 2024**

